



**A**vant de reprendre le rythme du printemps, ce temps de répit est l'opportunité d'amorcer une réflexion et de procéder à des améliorations au sein de l'entreprise. Voici des idées qui pourront certainement occuper quelques journées avant la frénésie de la nouvelle saison.

### Du bilan au plan d'action

À la fin d'une saison, il importe de dresser un bilan de ses pratiques en matière de gestion des ressources humaines. Cela permet de faire un retour sur nos succès et sur les difficultés rencontrées au cours des derniers mois, mais surtout, de mieux en comprendre les causes. Par la suite, on mesure les écarts entre la réalité et ce qui était souhaité. Une fois ces écarts bien identifiés, il est plus facile d'apporter les correctifs appropriés. On peut alors rédiger un nouveau plan d'action et se fixer de nouveaux objectifs pour la prochaine saison.

De bonnes pratiques

- La planification de la main-d'œuvre
- Le recrutement et la fidélisation du personnel
- La formation et le développement du personnel
- La rémunération et les avantages sociaux
- L'environnement de travail
- La communication
- La participation des employés aux prises de décision
- La motivation et la mobilisation du personnel
- L'appréciation du rendement
- La reconnaissance
- Les relations de travail
- La santé et la sécurité au travail

## deux Entre 2 saisons

Pour plusieurs entreprises horticoles, l'hiver est synonyme de repos. Voici quelques suggestions afin de bénéficier de ce ralentissement pour améliorer l'entreprise et innover.

Après avoir analysé chacune de ces pratiques, on peut en sélectionner deux à trois sur lesquelles on aimerait travailler afin de s'améliorer. Un excellent outil pour aider la réflexion est le questionnaire publié dans le *Québec Vert* d'octobre 2006 intitulé «Bilan de santé de vos pratiques en gestion des ressources humaines: malade ou en forme?»

Par ailleurs, les entreprises qui ont besoin de services-conseils ou de soutien financier pour maximiser leurs pratiques de gestion des ressources humaines peuvent communiquer avec le personnel des services aux entreprises du Centre local d'emploi de leur région.

### Investir dans la formation

Encourager ses employés à suivre des formations durant la période creuse ou réserver un budget annuel de formation pour l'ensemble de ses employés s'avèrent des investissements très rentables. En effet, autant l'entreprise que les employés formés en tirent des bénéfices. L'employé y verra un employeur ayant à cœur le développement de son personnel alors que l'employeur pourra bénéficier de la nouvelle expertise acquise par ses employés afin de se démarquer ou d'offrir de nouveaux services.

La formation permet

- L'acquisition de nouvelles compétences
- Le perfectionnement de compétences déjà acquises ⇒

- La professionnalisation de tout le secteur
- La découverte de nouvelles tendances
- L'offre de nouveaux services

### Stabiliser la main-d'œuvre

Les entreprises qui mettent en place des projets de stabilisation de leur main-d'œuvre peuvent bénéficier d'un soutien financier d'Emploi-Québec qui correspond à 50 % du salaire du personnel dont l'emploi a été stabilisé, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par emploi pour une période de 52 semaines. Les entreprises souhaitant en savoir davantage sur cette aide financière peuvent communiquer avec le personnel des Services aux entreprises du Centre local d'emploi de leur région.

### En diversifiant les activités

Pourquoi ne pas profiter de la basse saison pour réfléchir à de nouveaux produits ou services qui pourraient être offerts durant cette période de l'année ou, encore, développer de nouveaux marchés ou créneaux? Cela permettra de prolonger la durée d'emploi de vos travailleurs et, ainsi, de diminuer les risques qu'ils vous quittent pour une autre entreprise ou un autre secteur.

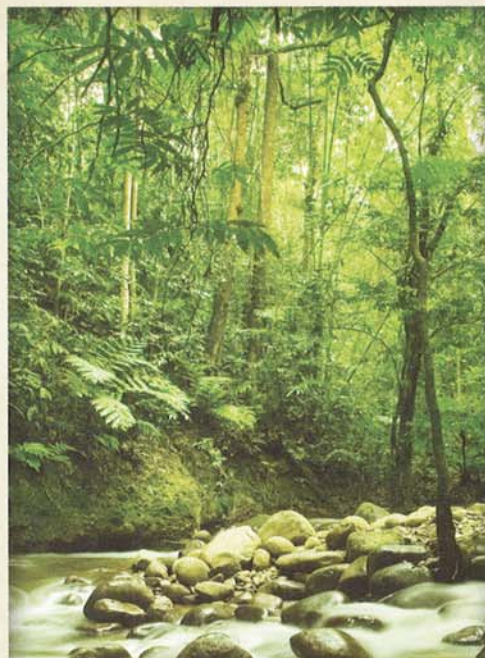
### En développant des partenariats

Il existe probablement des entreprises dans votre région dont la période d'activité est complémentaire à la vôtre et qui connaissent les mêmes problèmes de recrutement saisonnier. Pourquoi ne pas en profiter pour créer avec elles des partenariats permettant à vos employés d'aller y travailler durant la basse saison et de revenir chez vous au printemps? Cela permettra à vos employés de travailler toute l'année et favorisera l'entraide entre entreprises. Des entreprises de tourisme, de loisirs, de transformation alimentaire, manufacturières, d'entretien et de déneigement pourraient voir d'un bon œil l'échange d'employés afin de répondre à leurs besoins ponctuels de main-d'œuvre durant cette période de l'année.

Il n'en tient qu'aux gestionnaires et à leurs employés d'alimenter la réflexion et trouver des solutions. Profitons-en, tandis que la neige couvre le sol! Les seules règles qui prévalent sont la créativité et le désir de toujours s'améliorer. Bonne réflexion!

Pour trouver un Centre local d'emploi dans votre région, consultez le site Web du ministère de l'Emploi et des Services sociaux. ([www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/](http://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/)). **QV**

Catherine Lamothe, conseillère en ressources humaines agréée (CRHA), chargée de projet à HortiCompétences, comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services. ([catherine.lamothe@horticompetences.ca](mailto:catherine.lamothe@horticompetences.ca))



NOUS PRODUISONS  
LA NATURE DE DEMAIN

Devenue une référence dans le domaine de la production de plantes indigènes et naturalisées du Québec, Pépinière Aiglon propose, à une clientèle soucieuse de préserver notre patrimoine écologique, une sélection complète d'arbres et d'arbustes de première qualité offerts en multicellules et en pots.

Profitez de l'expertise unique que nous apportons à la production, de notre grande capacité d'innovation et de notre équipe soucieuse de votre satisfaction.



PLANTES INDIGÈNES  
ET NATURALISÉES  
(FEUILLUS ET CONIFÈRES)



**DEMANDE  
DE SOUMISSION  
EN LIGNE :**  
[www.pepiniereaglon.ca](http://www.pepiniereaglon.ca)



Membre du comité directeur formé par la FHOQ et ayant élaboré le Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec

Notre-Dame-de-Lourdes (Québec)  
Tél. : 819 385-4509 Téléc. : 819 385-4832  
[info@pepiniereaglon.ca](mailto:info@pepiniereaglon.ca)